

## **Assemblée générale du 30 juin 2020.**

Lieu de la réunion : 2A, rue Emile Pirson, 5140 Sombreffe, Belgique.

Etant donné les circonstances sanitaires et le danger de réunir plus de 50<sup>1</sup> personnes en un même lieu, cette assemblée s'est principalement tenue par correspondance sur la base des documents envoyés à tous les membres effectifs. Il leur a été demandé de prendre connaissance de ces documents et de donner leur consentement ou commentaires ou opposition par un tableau réponse.

Il était impossible, dans les circonstances actuelles d'envoyer la documentation à tous les membres de la SEPS (1.200 adresses dans 25 pays) ni de recevoir des commentaires de la part de tous les membres. Seuls les membres effectifs ont été concernés par cette AG par correspondance. Ce sont les membres ayant le droit de vote<sup>2</sup>. Il est à espérer qu'une Assemblée générale sans limitation puisse se tenir le 10 décembre 2020 comme prévu. Cette assemblée reprendra les sujets susceptibles de discussion générale.

Les informations proposées font suite aux réunions du Conseil d'Administration des 21.11.2019 et 13.02.2020 et à la réunion de l'Assemblée générale du 05.12.2019.

### **Participation**

Le secrétariat a obtenu 40 réponses sur le total de 48 membres effectifs.  
Liste des participants en annexe 1.  
Le quorum est largement atteint.

### **Résultats**

#### **1. Activités de l'année 2019**

(Annexe 1)

L'année 2019 a été celle de la continuation de nos activités ;

- ✓ La gestion de l'association et le l'ASBL
- ✓ L'information des membres par le Bulletin
- ✓ L'organisation de réunions d'information
- ✓ La réponse aux questions des membres (+32 (0)475 472 470 – [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)) et l'aide qu'il nous est possible de leur donner (information et aide juridique) : assurances, RCAM, pension Eur, pensions nationales, successions, taxes, aide sociale, administration, ...

---

<sup>1</sup> Entre 70 et 80 personnes aux AG précédentes

<sup>2</sup> Statuts. Article 10 – Droits des membres. ... « seuls les membres effectifs ont le droit de participer au vote lors de l'Assemblée générale »

- ✓ La mise à jour et la distribution de documents de l'association, aux réunions et sur demande : Vademecum, assurances, taxes et successions, pensions, ...
- ✓ La réorganisation du bureau de l'avenue des Nerviens à Bruxelles ( N 105 00-010)
- ✓ Le développement des permanences au bureau N 105
- ✓ La présentation de l'association aux séminaires de préparation à la retraite (Commission, Conseil, Cour de Justice: Bruxelles, Ispra, Luxembourg)
- ✓ La participation de membres SEPS aux réunions des comités paritaires tels que CGAM, GTR, ...,
- ✓ L'étude et le suivi des assurances complémentaires au RCAM offertes aux anciens, ainsi que, sous l'égide de la DG HR, aux actifs.
- ✓ La présentation par la SEPS des assurances lors de conférences de midi au Conseil et à l'Agence des Médicaments et aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil et à la Commission (Bruxelles, Luxembourg, Amsterdam)
- ✓ La présentation par la SEPS de notre système de pensions (PSEO) lors de conférences de midi à la Commission et au Parlement européen (Bruxelles et Luxembourg)
- ✓ La collaboration avec Afiliatys, principalement en ce qui concerne le transfert de l'assurance complémentaire Hospi Safe de Cigna à Allianz Care (27.000 affiliés) et pour l'information en matière d'assurances et les négociations avec les assureurs.
- ✓ Participation à la gestion d'événements caritatifs organisés par Afiliatys

**L'assemblée a approuvé le rapport d'activité par 39 voix pour et 1 abstention.**

## **2. Comptes de l'année 2019**

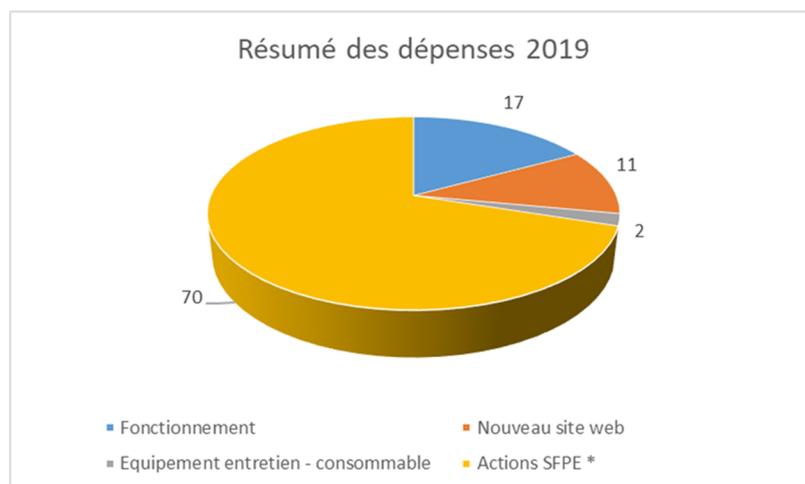
|  |
|--|
| <p>Comptabilité 2019 par rubriques<br/> <i>Conforme au projet de budget 2019 approuvé par le CA du<br/> 21.11.2019, le CA du 13.02.2020 et l'A.G. du 6 décembre 2018</i></p> |
|--|

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Exercice ordinaire</b>                                      |                  |
| <b>Recettes ( € )</b>  |                  |
| Cotisations (et dons)  | 26.390,00        |
| Intérêts comptes bancaires                                     | 45,80            |
| Participations aux repas des réunions d'info ou autres et A.G. | 10.045,00        |
| Divers   | 165,00           |
| <b>Total recettes</b>  | <b>36.645,80</b> |
|  |                  |
| <b>Dépenses ( € )</b>  |                  |
| Fonctionnement   | 8.901,04         |
| Equipement   | 773,86           |
| Actions SFPE   | 21.939,31        |
| <b>Total Dépenses exercice ordinaire</b>                       | <b>31.614,21</b> |
|  |                  |
| <b>Solde de l'exercice ordinaire (€)</b>                       | <b>5.031,59</b>  |

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Exercice extraordinaire</b>                                  |                  |
| Frais d'avocat- dossier service médical pour reprise du travail | <b>750,00</b>    |
| <b>Soldes cumulés</b>   |                  |
| Total recettes  | 36.645,80        |
| Total Dépenses 2019   | 32.364,21        |
| Solde exercice 2019   | 4.281,59         |
| Soldes antérieurs (==> 2018)                                    | 52.890,59        |
| <b>Solde total = disponible en banque au 31.12.2019</b>         | <b>57.172,18</b> |

### Représentation graphique des dépenses ordinaires 2019

| Résumé                             | %           |
|------------------------------------|-------------|
| Fonctionnement                     | 17          |
| Nouveau site web                   | 11          |
| <i>(Total)</i>                     | <i>(28)</i> |
| Equipement entretien - consommable | 2           |
| Actions SFPE *                     | 70          |
| Total                              | 100         |



\* Toutes les actions, y compris l'expédition des documents demandés par les membres

La vérification des comptes 2019 a été faite par les vérificatrices nommées par l'AG, par correspondance, par Internet et par téléphone entre le 25.05.2020 et le 06.06.2020.

**L'assemblée a approuvé le rapport comptable par 38 voix pour et 2 abstentions.**

### **3. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2019**

L'assemblée a donné le quitus aux membres du Conseil d'Administration 2017-2019 par 38 voix pour et 2 abstentions.

#### **4. Nomination officielle des administrateurs du Conseil d'Administration 2020-2022**

Comme suite aux élections de janvier 2020 et la réunion du Conseil du 13 février 2020, l'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, les administrateurs pour la période 2020-2022.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Serge CRUTZEN          | Président                                     |
| Hendrik SMETS          | Vice-président                                |
| Marc MAES              | Trésorier et gestion des membres <sup>3</sup> |
| Luigia DRICOT-DANIELE  | Secrétaire générale                           |
| Nicole CABY            | Secrétaire admin ASBL                         |
| Helen JAMES            | Ambassadrice PMO 3                            |
| Monique BRETON         | Administratrice                               |
| Giuseppina CORDA       | Administratrice                               |
| Jean-Marie COUSIN      | Administrateur                                |
| Anna Angela D'AMICO    | Administratrice                               |
| Rosario DE SIMONE      | Administrateur                                |
| Patrizia DE PALMA      | Administratrice                               |
| Petrus KERSTENS        | Administrateur                                |
| Antonio PINTO FERREIRA | Administrateur                                |
| Milvia VAN RIJ-BRIZZI  | Administratrice                               |

Les membres élus ont accepté leur mandat par écrit.

Le compte rendu de la réunion constitutive du Conseil d'Administration a été présenté dans le Bulletin de mars 2020.

#### **5. Programme de travail 2020**

Annexe 3

Le document « Programme de travail pour 2020 » est disponible sur demande au secrétariat.

Le programme de travail 2020 est proposé de manière prudente et générale. Les possibilités d'action sont réduites, pour cause de COVID 19 et la fermeture des bureaux.

Pendant la période de déconfinement, beaucoup de demandes d'aide diverses et d'information ont été reçues et l'association a fonctionné correctement par télétravail et par téléphone.

**L'assemblée a approuvé le programme de travail : 39 voix en faveur et une abstention.**

#### **6. Confirmation du budget 2020, décidé lors de l'AG du 5 décembre 2019.**

---

3 Suivant les règles du RGPD.

Le budget décidé lors de l'AG du 05.12.2019 a été confirmé à l'unanimité.

**a. Budget ordinaire**

| <b>Recettes (€)</b>  |                  |
|--|------------------|
| Cotisations (et dons)  | 24.000,00        |
| Participation des membres aux réunions d'info et A.G<br><i>(Probablement exagéré vu le COVID 19)</i> | 9.000,00         |
| <b>Total recettes</b>  | <b>33.000,00</b> |

| <b>Dépenses (€)</b>   |                  |
|-----------------------|------------------|
| Fonctionnement        | 5.250,00         |
| Equipement            | 3.000,00         |
| Actions SEPS-SFPE     | 22.420,00        |
| <b>Total Dépenses</b> | <b>30.670,00</b> |

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| <b>Solde fonctionnement 2020</b> | <b>2.330,00</b> |
|----------------------------------|-----------------|

./.

**Budget extraordinaire (très imprécis car peu prévisible)**

| <b>Frais d'avocat 2020 (€)</b>                                       |                 |
|--|-----------------|
| Récupération droits à la pension (4)<br><i>(12.000 sur 2 ans ??)</i> | 6.000,00        |
| <b>Total exercice extraordinaire</b>                                 | <b>6.000,00</b> |

A prélever sur la réserve

**7. Déclarations nécessaires (formalités ASBL)**

Liste des déclarations nécessaires de l'ASBL aux autorités

| Type de déclaration     | Autorité considérée                        | Modalités  |
|-------------------------|--|--|
| Membres du CA 2020-2022 | Grefe Tribunal des Entreprises (BE)        | Formulaires spécifiques<br>Nom, adresse, N° national, copie Carte d'identité, acceptation du mandat.<br>Déclaration annuelle                 |
| Membres du CA           | Moniteur belge (par le greffe du tribunal) | Par le greffe du tribunal des entreprises  |
| Membres du CA 2020-2022 | Ministère des Finances (BE)                | Tableau du registre UBO (ci-dessous).<br>Copie carte d'identité, documents de nomination<br>Toute variation doit être déclarée dans le mois. |
| Membres du CA 2020-2022 | Banque ING                                 | Equivalent du tableau du registre UBO<br>Copie des cartes d'identité<br>Déclaration après nomination   |
| Rapport comptable 2019  | Grefe du tribunal des entreprises          | Rapport annuel proposé au CA, signé par le trésorier et le président   |

Jusqu'à présent, ces déclarations ont été préparées principalement par Serge Crutzen.

Pour assurer la continuité un groupe de volontaires assemblé par la Secrétaire générale est créé pour la préparation de ces déclarations souvent fastidieuses suivant des format déterminés.

Ce groupe, se réunira le 16 juillet 2020 à Sombtreffe.

## **8. Résumé des 40 tableaux réponses reçus**

### **a. Statistique des votes :**

| Objet                          | Vote positif | Vote négatif | Abstention |
|--------------------------------|--------------|--------------|------------|
| Activités 2019                 | 39           | 0            | 1          |
| Rapport comptable 2019         | 38           | 0            | 2          |
| Quitus aux administrateurs     | 38           | 0            | 2          |
| Nomination des administrateurs | 40           | 0            | 0          |
| Programme 2020                 | 40           | 0            | 0          |
| Budget 2020                    | 39           | 0            | 1          |

### **b. Principaux commentaires reçus**

- ✓ Les présentations « PSEO : notre système de pensions » devraient-elles pas être laissées au PMO 4.

*Ces présentations demandées par des OSPs au Conseil, à la Commission, au PE ne concernent pas seulement le système en lui-même mais également la discussion relative à l'évolution de nos pensions par rapport au Cadre Financier Pluriannuel (CFP)*

- ✓ J'entends bien les inquiétudes liées à la prochaine réforme du Statut et l'implication négative d'un éventuel impact du Covid-19 sur le montant de nos pensions. J'espère que nous pourrions faire valoir une réelle augmentation du prix des denrées alimentaires et des produits de base du « panier de la ménagère » sans parler des conséquences financières de cette pandémie sur certains pensionnés fragiles !

*Vu la baisse du PIB de plus de 3%, la clause d'exception de la Méthode d'adaptation des rémunérations sera appliquée. L'ajustement relatif à l'évolution des traitements dans les EM sera postposé jusqu'à la récupération du PIB. La partie inflation est maintenue ; les coefficients correcteurs continuent à être modifiés en fonction de l'inflation.*

*Il faut cependant s'attendre à une réaction négative des Etats membres vu la crise économique.*

- ✓ En dépit du fait que la lettre de la SFPE adressée à M. Günther Öttinger soit restée sans réponse, il me semble judicieux d'écrire une lettre à M. Johannes Hahn, le nouveau commissaire en charge du budget et du personnel. Cette lettre devra être exclusivement signée par le Président de la SFPE pour espérer qu'une réponse y soit donnée.

*Une nouvelle action de ce type s'insère dans le cadre plus général d'une action en cours décidée par le CA pour une meilleure reconnaissance de la représentativité de la SEPS.*

- ✓ L'intensification de la collaboration avec les syndicats, bien qu'elle puisse être considérée comme utile, ne devrait pas faire oublier le fait que la SFPE se définit comme étant indépendante de toute tendance politique, syndicale et confessionnelle et que certains sont attachés à cette indépendance.

*La SEPS garde son indépendance vis-à-vis des Institutions et des OSPs. Elle désire cependant collaborer avec tous les syndicats pour la défense des intérêts des pensionnés.*

- ✓ Nombreux membres désirent recevoir les documents sur papier car ils n'ont pas toujours une imprimante à disposition

*Sauf dernièrement, pour cause de COVID 19 et la fermeture de bureaux, les documents de l'Assemblée générale sont distribués sur papier.*

- ✓ En soutenant le réseau européen AGE, la SEPS-SFPE a une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe. Les priorités de la SEPS-SFPE sont cependant autres.

*La SEPS est membre votant aux Assemblées de AGE. Les actions de ce réseau sont de caractère politique et influencent la CE, le PE et les EM en faveur des anciens (p.ex. la non-discrimination). Notre association agit en tant que support direct aux anciens et peut s'appuyer sur certains résultats obtenus par AGE.*

- ✓ Sois réserve que la pandémie ne reprenne pas, il devrait y avoir des réunions avec présences physiques entre septembre et décembre.

*Il est prévu de reprendre le cycle des réunions habituelles à la rentrée. Voir-ci-dessous*

## **9. Préparation des réunions et actions de l'automne**

### **a. Revue des groupes de travail**

Les groupes de travail et actions spécifiques listés et discuté par le CA le 13 février 2020 et considérés dans le Bulletin de mars 2020 seront réajustés en septembre, par le CA, comme suite aux difficultés introduites par le COVID 19.

### **b. Révision du groupe des membres effectifs**

Quelques membres effectifs (4 ou 5) ne donnent plus signe de vie depuis plusieurs Assemblées générales. Lors de l'Assemblée du 10 décembre 2020, il sera proposé de ne plus les considérer comme membres effectifs. Un appel à de nouveaux candidats sera lancé car l'objectif fixé dans les statuts est de garder environ 50 membres effectifs.

### **c. Collaboration avec Afiliatys**

La collaboration doit être revue vu son développement et les possibilités de tenir compte du grand nombre de retraités, membres d'Afiliatys.

Le secrétariat de la SEPS peut également aider Afiliatys en ce qui concerne les appels téléphoniques lors des permanences au N 105.

La préparation des déclarations nécessaires au Tribunal des entreprises et au registre UBO peut également être réalisée par le secrétariat SEPS en collaboration avec le secrétariat d'Afiliatys.

### **d. Dates de réunions considérées pour l'automne 2020**

Une nouvelle tentative pourrait être, COVID 19 permettant !

| Type de réunion                     | Dates de réunion |                  |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Assemblée générale et d'information | (30 juin 2020)   | 10 décembre 2020 |

|                                      |                   |                  |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Réunion d'information                | 8 octobre 2020    |                  |
| Conseil d'Administration             | 17 septembre 2020 | 19 novembre 2020 |
| Déclarations administratives variées | 16 juillet 2020   |                  |
| Collaboration avec Afiliatys         | 22 juillet 2020   |                  |

#### e. Présences dans les bureaux et permanences

Les Bureaux d'accueil du PMO et l'Espaces Seniors situés à Bruxelles et à Luxembourg restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Les associations d'anciens doivent appliquer les mêmes restrictions. Il est à espérer que d'une manière générale les permanences puissent reprendre en septembre mais les anciens restent des personnes à risque !

Comme affirmé ci-dessus, la SEPS accepte les entrevues sur rendez-vous.(+32 475 475 470

Luigia Dricot-Daniele  
Secrétaire générale

Serge Crutzen  
Président

## 10. Annexes

### Annexe 1

#### Membres effectifs ayant participé à l'assemblée : 40 sur 48

Les tableaux réponses des participants sont disponibles au secrétariat pour les déclarations à faire aux autorités.

|    | Membre effectif              | Participation effective |
|----|------------------------------|-------------------------|
| 1  | Zélinda Santos-Fonseca       | X                       |
| 2  | Yves Crutzen                 | X                       |
| 3  | Yasmin Sözen                 | X                       |
| 4  | <i>Tine Schmale</i>          |                         |
| 5  | Sylviane Terrando            | X                       |
| 6  | Serge Crutzen                | X                       |
| 7  | <i>Rosalyn Tanguy</i>        |                         |
| 8  | Rosario De Simone            | X                       |
| 9  | René Goyer                   | X                       |
| 10 | <i>Pierre-Philippe Bacri</i> |                         |
| 11 | Philippe Jehenson            | X                       |
| 12 | Petrus Kerstens              | X                       |
| 13 | Patrizia De Palma            | X                       |
| 14 | Nicole Caby                  | X                       |

|    |                               |   |
|----|-------------------------------|---|
| 15 | Nadine Froment                | X |
| 16 | Myriam Toson                  | X |
| 17 | Monique Breton                | X |
| 18 | Mitsou Entringer              | X |
| 19 | Milvia van Rij-Brizzi         | X |
| 20 | Michel Tillieut               | X |
| 21 | Marisa Arban                  | X |
| 22 | <i>Marie-France Hupperts</i>  |   |
| 23 | Marie Dubois                  | X |
| 24 | Marc Maes                     | X |
| 25 | Jean-Pierre Sabsoub           | X |
| 26 | Jeannette Fokkens             | X |
| 27 | Jean-Marie Cousin             | X |
| 28 | <i>Jean-Louis Cougnon</i>     |   |
| 29 | Jean-Louis Collin             | X |
| 30 | <i>Jacques Delincé</i>        |   |
| 31 | Jacqueline Fockedeuy          | X |
| 32 | Idalina d'Aguiar              | X |
| 33 | Hendrik Smets                 | X |
| 34 | Helen James                   | X |
| 35 | Giustina Canu                 | X |
| 36 | Giuseppina Corda              | X |
| 37 | Giovanna Bagnaresi            | X |
| 38 | Luigia Dricot -Daniele        | X |
| 39 | Filomena Paolone              | X |
| 40 | Fernando Fati                 | X |
| 41 | Evelyne De Houwer             | X |
| 42 | Christian Collard             | X |
| 43 | <i>Brigitte Pretzenbacher</i> |   |
| 44 | Antonio Pinto Ferreira        | X |
| 45 | Annie Lovinfosse              | X |
| 46 | Anna Giovanelli               | X |
| 47 | Anna Angela D'Amico           | X |
| 48 | <i>Aliny Bruyendonck</i>      |   |

# Rapport d'activités 2019

AG/SC-GD/2016 16.05.2020

## Préambule

L'année 2019 a été celle de la continuation de nos activités ;

- La gestion de l'association et le l'ASBL
- L'information des membres par le Bulletin
- L'organisation de réunions d'information
- La réponse aux questions des membres (+32 (0)475 472 470 – [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) ) et l'aide qu'il nous est possible de leur donner (information et aide juridique) : assurances, RCAM, pension Eur, pensions nationales, successions, taxes, aide sociale, administration, ...
- La mise à jour et la distribution de documents de l'association, aux réunions et sur demande : Vade-mecum, assurances, taxes et successions, pensions, ...
- La réorganisation du bureau N 105
- Le développement des permanences au bureau N 105
- La présentation de l'association aux séminaires de préparation à la retraite (Commission, Conseil, Cour de Justice, EMA : Bruxelles, Ispra, Luxembourg, Amsterdam)
- La participation de plusieurs membres SEPS-SFPE aux réunions des comités paritaires tels que CGAM, GTR, ...,
  
- L'étude et le suivi des assurances complémentaires au RCAM offertes aux anciens, ainsi que, sous l'égide de la DG HR, aux actifs.
- La présentation par la SEPS/SFPE des assurances lors de conférences de midi au Conseil et aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil et à la Commission (Bruxelles et Luxembourg)
- La présentation par la SEPS/SFPE de notre système de pensions (PSEO) lors de conférences de midi à la Commission et au Parlement européen (Bruxelles et Luxembourg)
- La collaboration avec Afiliatys, principalement en ce qui concerne la réalisation d'un appel d'offres pour l'assurance complémentaire Hospi Safe et pour l'information en matière d'assurances et pour les négociations avec les assureurs.
- Participation à la gestion d'évènements organisés par Afiliatys

## **I. Activités de gestion de l'Association**

### **1. Conseil d'Administration 2017-2019**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Président                          | Serge Crutzen  |
| Vice-présidente                    | Brigitte Pretzenbacher (relations Commission – actifs)   |
| Vice-président                     | Hendrik Smets (affaires légales)   |
| Vice-président                     | Philippe Bioul (santé)   |
| Trésorier et gestion des membres : | Marc Maes  |
| Secrétaire                         | Anna Giovanelli  |
| Secrétaire                         | Nicole Caby  |
| Membres:                           | Pierre-Philippe Bacri ; Monique Breton; Giustina Canu ; Patrizia De Palma, Gina Dricot, Helen James; Annie Lovinfosse; Antonio Pinto Ferreira ; Rosalyn Tanguy; Jean-Louis Cougnon |

## **2. Assemblée générale du 6 juin 2019**

### **Approbation du CR de l'AG du 6 décembre 2018**

Le rapport a été approuvé.

En particulier, la nomination de Jean-Marie Cousin au Conseil d'Administration, proposée en décembre a été approuvée par l'AG.

### **Rapport d'activité 2018**

Le rapport a été approuvé. Il met en évidence :

### **Rapport financier 2018**

Le rapport du trésorier a été approuvé.

|   |           |
|---|-----------|
| Total des Recettes 2018                             | 34.660,22 |
| Total des dépenses - exercice ordinaire - 2018      | 33.236,36 |
| Solde 2018 en considérant l'exercice ordinaire      | 1.423,86  |
| Total des dépenses – exercice extraordinaire - 2018 | 8.204,68  |
| Solde 2018 (avoir sur les comptes au 31.12.2018)    | 52.890,59 |

### **Décharge aux administrateurs**

La décharge a été donnée aux administrateurs à l'unanimité.

### **Programme de travail 2019**

Le programme a été approuvé.

Le Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE doit se renouveler tous les 3 ans. Un appel à candidat a été lancé.

### **Budget 2019**

Le budget 2019 a été proposé et approuvé par l'Assemblée générale du 6 décembre 2018.

### **Nomination des vérificateurs aux comptes de 2019**

Pour le contrôle des comptes de 2019, les trois personnes qui peuvent être convoquées sont : Tine Schmale, Filomena Paolone, Nadine Froment.

Deux de ces trois personnes suffisent pour satisfaire à la règle.

### **Antenne SEPS/SFPE au Luxembourg**

Un appel à déclaration d'intérêt pour une antenne luxembourgeoise de la SEPS/SFPE, aux membres résidents à Luxembourg et régions limitrophes de Belgique et de France, n'a pas donné de résultats. Le projet a été abandonné par le CA en novembre 2019.

### **Collaboration avec les syndicats**

La collaboration basée sur des échanges : droits sur les publications de la SEPS (Bulletin, Vade-mecum, ...) et le support des syndicats pour la participation de la SEPS à toutes les réunions d'intérêt.

Il a été décidé de proposer une telle collaboration permettant aux 55 et plus, membres des syndicats, de se faire membre adhérent de la SEPS/SFPE.

### **Permanences SEPS/SFPE**

Permanences au bureau N 105 les lundis, mardis et jeudis, permanence au Conseil les mardis, permanence au tel.

## **3. Assemblée générale du 5 décembre 2019**

### **Comptes 2019 situation globale au 15.11.2019**

Solde positif des comptes courants d'environ 6.079,94 € à Bruxelles et de plus de 2.000 € à Luxembourg.  
Solde du compte de réserve (trésor de guerre !) : 48.857,69 €

### **Proposition de budget pour 2020**

Le CA a donné son accord le 21.11.2019. **L'Assemblée générale a donné son accord à l'unanimité.**

#### **b. Budget ordinaire 2020**

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Total Recettes                       | <b>33.000,00</b> |
| Total Dépenses                       | <b>31.850,00</b> |
| Solde prévu (31.12.2020)             | <b>1.150,00</b>  |
| Total disponible 31.12.2019          | 57.172,18        |
| TOTAL disponible prévu au 31.12.2020 | 58.322,18        |

#### **b. Budget extraordinaire (très imprécis car peu prévisible)**

| Frais d'avocat 2020 (€)           |          |
|-----------------------------------|----------|
| Récupération droits à la pension  | 6.000,00 |
| (incertain - 12.000 sur 2 ans ??) |          |

A prélever sur la réserve de 58.322,18

### **Elections du CA 2020-2022**

Les élections, pour ce renouvellement du CA, ont été lancées par l'Assemblée et se sont terminées le 31 janvier 2020 pour la constitution du nouveau CA le 13 février 2020.

Un premier appel à candidatures a été lancé lors de l'assemblée générale du 6 juin 2019 et un second lors de la réunion d'information du 10 octobre 2019. Un appel par Internet a été envoyé aux membres le 2 novembre 2019. Le Bulletin d'octobre a repris cet appel avec un rappel des articles principaux du règlement électoral

Tout membre de l'association, en ordre de cotisation et affilié depuis au moins un an, au 5 décembre 2019, pouvait se porter candidat.

**Le CA après discussion a décidé de confirmer cette condition de l'affiliation depuis un an au minimum. Il a cependant décidé d'accepter deux exceptions : Milvia van Rij - Brizzi et Rosario De Simone.**

Le groupe de gestion journalière a préparé, fin décembre, une enveloppe contenant :

- Le bulletin de vote (donnant la liste des candidats).
- Les modalités de vote

- Les notes de motivation, CV et photo des candidats.
- Une enveloppe blanche et une enveloppe brune portant l'adresse de la SEPS/SFPE.

Cet ensemble a été proposé à l'OIB pour expédition aux membres de la SEPS.

Le vote a été proposé par correspondance, par courrier interne, par Internet ou en se rendant au bureau de la SEPS/SFPE, avenue des Nerviens, 105 (les lundis, mardis et jeudis).

#### **Un bureau électoral proposé par le CA a été approuvé par l'Assemblée**

Nadine Froment Présidente  
Evelyne De Houwer  
Filomena Paolone  
Yves Castel

### **Nomination : Secrétaire générale**

La fonction de secrétaire général a été assumée par le président depuis la création de l'ASBL.

Le ou la secrétaire général(e) est le moteur de l'association. Il (elle) doit gérer au jour le jour, avec les membres du groupe actuel (Gestion journalière : SC, NC, GD, AP et bénévoles) et autres à l'avenir, le fonctionnement optimal de celle-ci.

Depuis son arrivée à la SEPS/SFPE, et en particulier au Bureau avenue des Nerviens, Gina Dricot a progressivement assumé plusieurs rôles et actions spécifiques de secrétaire générale.

SC, en tant que président a proposé la nomination de **Gina Dricot**<sup>4</sup> en tant que secrétaire générale.

Le CA a approuvé la proposition à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### **L'AG a pris note de cette nomination faite par le CA suivant le Règlement d'Ordre Intérieur du CA.**

Nicole Caby reste secrétaire administrative pour ce qui concerne les domaines couverts par le Bureau du Conseil : documents officiellement requis par la législation sur les ASBL et relations avec le Secrétariat du Conseil) ; documents demandés par les membres ; préparation des documents nécessaires aux séminaires avec le Bureau central du Conseil.

### **4. Activités usuelles de caractère administratif :**

- Gestion financière (Marc Maes),
- Gestion des listes de membres (Marc Maes)
- Gestion courante par les le groupe de gestion journalière et les bénévoles (Resp. Gina Dricot)
- Gestion continue du Vade-mecum, (partie 3 par Giustina Canu et Giovanna Bagnaresi et partie 4 par Anna D'Amico)
- Réunions du Conseil d'Administration (3 réunions ou procédures écrites)
- Assemblée générale statutaire en juin; assemblée générale supplémentaire en décembre.
- Rapports au Tribunal de Commerce pour publication au Moniteur belge
- Rapport au Ministère des Finances : registre UBO

---

<sup>4</sup> Luigia Daniele épouse Dricot !

- Mise à jour des documents publiés par l'association (assurances complémentaires, pension de survie, vade-mecum, ...)

### **5. Actions de gestion ou de préparation nécessitées par :**

- Les réunions d'information.
- La gestion des relations avec la DG HR&S, Unité D1 et avec la DG PERS et ADMIN du Conseil, Unité Médico-Sociale (Nessa Delaney)
- Edition du Bulletin
- Les relations avec des OSP
- L'inscription de nouveaux membres, principalement comme suite aux séminaires de préparation à la retraite.

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

L'objectif principal de la SEPS–SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés et de ce qui constitue leur sécurité sociale: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires, les assurances accidents, ...

#### **a. Adaptations des Coefficients Correcteurs (CC) ; adaptation annuelle des pensions**

Suivi des réunions (GTR). Rapports dans les Bulletins.

#### **b. Evolution de l'application des règles du RCAM**

Le PMO maintient ses mesures de « vigilance » : application plus stricte des règles statutaires, ce qui a fortement concerné les retraités.

La SEPS/SFPE suit l'évolution des règles de la Caisse Maladie : un membre de notre CA a participé régulièrement aux réunions du Comité de Gestion du RCAM (le CGAM) : **Monique Breton** (de la Cour de Justice) qui a été nommée présidente de ce comité important

Les nouveaux programmes de médecine préventive ont été publiés dans le Bulletin.

Les règles mises en discussion concernent la dépendance, la révision de certaines DGE (augmentation de certains plafonds), la sur tarification des frais de soins médicaux, les règles concernant la reconnaissance de la maladie grave en relation avec les handicaps.

Voir articles du Bulletin.

### **2. Information - Communication**

#### **a. Bulletin**

L'objectif reste celui de l'information complète et rapide pour laquelle la DG HR&S reconnaît des difficultés: trop de pensionnés utilisent peu ou pas du tout Internet<sup>5</sup> !

<sup>5</sup> 30 % selon nos estimations au sein de la SFPE.

L'Administration communique via « My IntraComm » mais également via un Bulletin de la DG HR appelé « Senior Info » envoyé par la poste à tous les retraités.

Le Bulletin d'information de la SEPS-SFPE est publié maintenant 4 fois par an. C'est une double édition en tête-bêche, FR et EN. C'est grâce au bénévolat de quelques membres que le Bulletin et d'autres documents sont bilingues.<sup>6</sup> Le CA remercie en particulier **Yasmin Sözen**.

#### **b. Site Internet de la SEPS/SFPE** ([www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be))

Le site a été entièrement renouvelé par de Benoît Walkiers (prestataire de service désigné par le CA) et **Gina Dricot**.

Ce site continue à être alimenté par les informations fournies par la SEPS/SFPE mais également par Afiliatys et la DG HR D.

#### **c. Réunions d'information**

Le Groupe de gestion journalière fait de son mieux pour organiser les réunions d'information 4 fois par an. Ces réunions sont essentielles pour connaître les préoccupations des Anciens, répondre à leurs questions et pour les informer au mieux de ce qui se trame au sujet de leur sécurité sociale.

#### **d. Séminaires de préparation à la retraite**

En 2019, la SEPS-SFPE a présenté la description de l'Association, aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil et à la Commission (Bruxelles et Ispra) : 19 séminaires au total (EN et FR) !

A chaque séminaire, les documents sont distribués. En 2019, les présentations ont été assurées par Serge Crutzen.

Dans le cadre d'un contrat de bénévolat avec le DG HR, le dossier assurances complémentaires au RCAM est présenté, de manière neutre<sup>7</sup>, lors de tous ces séminaires à la Commission mais en tant que action SEPS/SFPE au Conseil !

#### **e. Conférences de midi**

A la demande de SAFE du Parlement européen des présentations ont été faites par la SEPS/SFPE au sujet des assurances santé complémentaires au RCAM, à Luxembourg (FR), à Bruxelles (EN) et à EMA (European Medicine Agency) le 6 février 2020 à Amsterdam.

A la demande de Tao-Afi deux présentations de notre régime de pension ont été faites à la Commission (Genève et JII.79). Cette présentation a également été faite au PE Bruxelles (EN) à la demande de SAFE.

#### **f. Information des nouveaux venus.**

Lors des « journées de bienvenue », organisées en mars à la Commission Bruxelles et en juin par le Parlement au Luxembourg, les assurances (et la SEPS/SFPE) sont présentées en collaboration avec Afiliatys au stand Afiliatys.

### **3. Aide apportée aux membres**

#### **a. Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470**

L'utilisation d'un numéro de GSM, comme numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24heures sur 24 pour répondre aux questions en général et aux anciens qui désirent

---

<sup>6</sup> Yasmin Sözen aidée par Helen James, Rosalyn Tanguy, Nicoletta Flessati

<sup>7</sup> Exigence de la DG HR pour éviter toute discussion avec l'AIACE.

discuter une situation particulière, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec le PMO, de trouver un formulaire, le soir, les week-ends, ...

Souvent la SFPE pose les questions au PMO ou au Service Social au nom de l'un de ses membres. **Helen James** a été nommée « Ambassadeur PMO 3 » fin 2018 par Bruno Fetelian (Chef Unité PMO 3). Elle intervient directement pour répondre aux questions et aider les membres qui nous le demandent (Helen a un accès privilégié au bureau liquidateur ou aux autres secteurs du PMO 3).

Comme cela s'est produit pour les assurances complémentaires, les pensions de survie, d'orphelins, de divorcés, ...des arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

### **b. Permanences au N105 00/010**

Une permanence a été assurée le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi<sup>8</sup>, au bureau de l'avenue des Nerviens 105, au minimum de 10h00 à 15h00 pour répondre aux questions et fournir des documents / formulaires.

### **c. Support juridique**

**Hendrik Smets**, juriste de formation, est notre conseiller juridique pour gérer les questions et demandes des membres (droit statutaire, successions, droit fiscal). Cette contribution de la SEPS/SFPE est un simple conseil, après examen de la question, parfois suivi d'échanges de mails ou de l'orientation vers un avocat menant éventuellement au tribunal (cf. affaire WOJCIECHOWSKI qui fait maintenant jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire de Lobkowicz) :

*Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire (même complète) peuvent maintenant introduire une demande de pension nationale pour les années de travail prestées pour un employeur national.*

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui la pension nationale aurait été refusée.

Monique Breton, présidente du CGAM (voir 1.b. ci-dessus) est juriste également. Elle participe aux actions juridiques gérées par Hendrik Smets mais initie également d'autres actions généralement liées au RCAM.

### **d. Formation en informatique**

SEPS a organisé une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, ... Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm et RCAM en ligne.

### **f. Entrevues avec le président de la SEPS**

Plusieurs membres ont eu des entrevues, sur rendez-vous, avec le président, au bureau de la SEPS/SFPE, avenue des Nerviens 105 (N105 00/010) ou au Bureau du Conseil (JL02 40 CG39), pour diverses questions mais souvent en relation avec les assurances.

---

<sup>8</sup> Lundi, mardi et jeudi à partir de mai 2019

### **III. Relation avec d'autres associations**

#### **a. Collaboration entre Afiliatys et la SEPS/SFPE**

Serge Crutzen a été obligé de continuer l'activité « Assurances » au sein de l'ASBL Afiliatys en vue de la reprise par Allianz Care (01.01.2020) du contrat cadre 'Hospi Safe' signé entre Afiliatys et Allianz Care suite à un appel d'offres lancé fin 2018.

Comme suite à ce difficile passage de Cigna à Allianz Care pour plus de 26.000 assurés, la collaboration entre Afiliatys et SEPS/SFPE s'est renforcée. Cette collaboration sera probablement redéfinie par une modification de l'accord en 2020. Elle concernera le conseil relatif aux assurances et des actions précises, par exemple, le conseil ou l'expertise dans certains domaines et le support à certaines activités caritatives telles que la St Nicolas.

Pour cette fête de la St Nicolas, Gina Dricot gère les bénévoles et l'organisation en relation avec Larissa Staar.

#### **Collaboration avec les OSP**

L'accord de collaboration est obtenu avec la FFPE CE, la FFPE Conseil de l'UE ; Save Europe  
Accord de principe avec R&D.

La SEPS/SFPE garde cependant toute son autonomie et est indépendante des syndicats comme des Institutions.

#### **Participation à AGE Platform Europe.**

En soutenant le réseau européen AGE, la SFPE a (peut-être) une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe.

---

## **Annexe 3**

AG/SC-GD/20.17

16.05.2020

## **Programme de travail pour 2020**

### **Préambule**

La récession économique suite à la pandémie du COVID 19, conduira, en fin d'année, à une dispute probablement ardue au sujet de l'adaptation annuelle des pensions. La SEPS se prépare à défendre nos intérêts.

La SEPS/SFPE sera attentive à toute discussion concernant notre système de pension sachant que les négociations relatives au Cadre Financier Pluriannuel (CFP – MFF) auront tendance à considérer les pensions comme une charge, bien que nous ayons « payé pour nos pensions » ; le fonds notionnel des pensions (plus de 80 milliards €) en témoigne.

Tout comme par le passé la SEPS/SFPE sera attentive aux discussions et aux changements d'attitude du PMO en ce qui concerne l'application des règles du RCAM.

Comme de coutume, la SEPS-SFPE fera le maximum pour informer ses membres et pour recevoir l'avis de ses membres pour le transmettre dans les comités.

Dans la mesure du possible, la SEPS-SFPE répondra aux questions des membres, elle les aidera à communiquer avec l'Administration / PMO et à résoudre les différends qui peuvent apparaître. Un support juridique sera donné. Une action substantielle ne sera cependant soutenue financièrement qu'à la condition que la cause défendue soit d'intérêt général.

A noter également : la collaboration avec Afiliatys en ce qui concerne les assurances et certaines actions sociales.

## **I. Activités de gestion de l'Association**

### **1. Les activités de caractère administratif restent les suivantes :**

- Gestion courante, gestion financière, gestion des listes de membres
- Réunions du GGJ (Groupe de gestion journalière) composé de la secrétaire générale, du trésorier, du président
- Réunions du Conseil d'Administration. Le nouveau Conseil (2020-2022) sera à la barre.
- Assemblée générale statutaire en juin et décembre 2020
- Rapports au greffe du tribunal de commerce (Moniteur belge) et au Ministère des finances (registre UBO)
- Organisation des réunions d'information (en fonction des possibilités de réunion)
- Gestion des relations avec la DG HR&S, Direction D, avec la DG PERS et ADMIN et le Service médico-social du Conseil et avec le PMO.
- Développement de la collaboration avec les OSP sans perdre son indépendance
- Utilisation du télétravail, tant au niveau du Secrétariat que du Groupe de gestion journalière et du CA. C'est une nécessité ; elle se développera au maximum étant donné la crise du COVID 19.

### **2. Gestion du Bureau N 105 00/010**

Pour autant que la crise du COVID 19 le permette, le bureau de l'avenue des Nerviens devrait être le centre de contact et d'activité de la SEPS/SFPE. Il faut cependant comprendre que presque tous les acteurs de la SEPS sont des personnes dites à risque (plus de 63 ans) et leur accès dans les bureaux n'est pas prévu. De plus, l'accès au bureau du Conseil est restreint à ceux qui ont un laissez passer spécial annuel. Ce bureau au Justus Lipsius est le centre « administratif de l'ASBL » (correspondance – copies- dossiers officiels pour les autorités nationales belges - archives). Il est géré par Nicole Caby (avec Serge).

Toute action susceptible de demander un contact extérieur (permanence - info – collaboration – gestion journalière – contacts externes – contrôle – archives financières -...) doit se faire au bureau de l'avenue des Nerviens : accès facile.

Gina Dricot, Secrétaire générale, gère ce bureau N105 et les actions qui y sont réalisées. Il est clair que l'expérience et les relations de Gina seront très utiles en ce qui concerne la collaboration avec certains syndicats, les contacts avec certains services de la Commission, la contribution de la SEPS/SFPE aux réunions de dialogue social, ... et la gestion de la SEPS/SFPE par le CA.

### **3. Aspect particulier des relations avec la DG HR&S, Dir. HR.D Santé & bien-être - Conditions de travail**

## **Reconnaissance / Représentativité de la SEPS-SFPE**

En décembre 2017, le CA de la SEPS-SFPE a adressé une lettre au Commissaire en charge du Personnel et du Budget (Monsieur Oettinger) pour l'informer des difficultés de participer officiellement aux réunions de concertation et de dialogue social en général. Bien que l'association soit reconnue par la Commission, elle n'est pas jugée représentative suivant les critères établis en 2005, qui exigent que le nombre d'affiliés soit supérieur à 20% de la population des retraités (et assimilés), soit près de 5.000 membres.

Cette lettre est restée sans réponse.

Il en résulte que la SEPS/SFPE n'est pas invitée automatiquement à toutes les réunions de dialogue social et de concertation. La participation des représentants de l'association aux comités réunions de dialogue social « qui comptent » est assurée grâce aux mandats des syndicats qui collaborent avec la SEPS/SFPE, aux invitations de la DG HR D, au contrat de collaboration avec le secrétariat Général du Conseil.

Une lettre similaire a été adressée à la Directrice générale (Avril 2019) dans l'espoir de développer la discussion relative à la représentativité des associations d'anciens. La réponse obtenue, quoique fort aimable, n'a pas permis de modifier la situation.

Une action, prévue par l'intermédiaire d'un MEP, ne se fera que si les blocages résultants de la crise du COVID 19 disparaissent.

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

**L'objectif principal reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, ...**

La priorité est déjà donnée à la participation à toute action nécessaire pour la défense des intérêts des pensionnés.

Les dossiers / évènements / réunions prioritaires à suivre sont:

- Possibles discussions au sujet du système de pensions (2020 et probablement plus 2021)
  - Suite au rapport d'EUROSTAT de juin 2017
  - Suite aux injonctions du COREPER, reprises par le Conseil, de faire des économies
  - Suite aux négociations sur le BREXIT
  - Suite à la récession attendue due à la crise du COVID 19
  - Suite aux négociations entre la Commission et les Etats membres pour le Cadre Financier Pluriannuel (2021 – 2027)
  - Sans oublier que « Generation 2004 » est en opposition aux fonctionnaires plus anciens et aux pensionnés et propose une taxation des pensions des anciens ainsi que la création d'un fonds de pensions par capitalisation.
- Groupe de gestion de la Caisse maladie (CGAM) ; évolution du RCAM :
  - pour l'augmentation de certains plafonds de remboursement,
  - pour la possible modification de certaines DGE,
  - pour l'amélioration du support à la dépendance,

- Groupe Technique Rémunérations (GTR)
- Réunions de dialogue social (concertations)
- Réunions intersyndicales

Il est clair que, dans la mesure du possible, les autres dossiers d'intérêt pour les pensionnés seront suivis ou développés.

- Séminaires de préparation à la retraite, si la crise du COVID 19 permet la reprise des séminaires.
- Relations entre les syndicats et les associations de pensionnés
- Administration des services sociaux de la Commission (CASS). Les réunions sont réorganisées par l'Administration !
- Lutte contre la surfacturation de soins médicaux dans différents Etats membres....

## **2. Communication**

Il faut toujours distribuer l'information sur papier. L'outil de communication est le **Bulletin d'information** (réservé aux Membres); si nécessaire des "**Flash Info**" sont distribués. Les mois de publications des Bulletins sont: décembre-janvier, mars, juin, octobre.

**Le site Internet "sfpe.seps"** est totalement modernisé et est mis à jour en continu par un prestataire de service avec Gina Dricot.

**Les réunions d'information** seront organisées en automne, si possible en fonction de l'évolution de la pandémie. Ces réunions sont ouvertes aux pensionnés et futurs pensionnés désireux de faire connaissance avec la SEPS-SFPE. Les dates de ces réunions en 2020 sont fixées aux 8 octobre et au 10 décembre (avec l'Assemblée générale).

Pour ces réunions, l'association continuera à utiliser le restaurant « Au Repos des Chasseurs » qui offre un compromis acceptable. Le groupe des bénévoles pourrait proposer des solutions alternatives.

**Les Séminaires de préparation à la retraite** restent une action très lourde (19 séminaires étaient prévus en 2019, FR et EN) mais importante. C'est suite à ces séminaires que de nouveaux membres s'inscrivent chaque année.

Deux présentations distinctes (FR et EN) sont faites à chaque séminaire : les objectifs de la SEPS/SFPE et les assurances complémentaires au RCAM.

**Un groupe « d'orateurs » sera créé pour mieux s'assurer de la couverture de ces séminaires et participer également aux séminaires du Parlement européen à Luxembourg. Ce groupe sera également chargé de la mise à jour de tous les documents SEPS/SFPE relatifs aux assurances.**

Le Conseil, la DG HR, les agences Exécutives, le PE à Luxembourg, le JRC d'Ispra, le JRC de Petten, prévoient des conférences de présentation des assurances complémentaires et du régime des pensions en FR et EN pour sensibiliser les actifs bien avant la retraite.

**Les journées de « Bienvenue » pour les nouveaux arrivants à Bruxelles et au Luxembourg** sont annulées pour cause de COVID 19.

Pour informer les nouvelles recrues, la SEPS propose un résumé de quatre pages du document de travail complet sur les assurances santé complémentaires au RCAM. Ce résumé est distribué à tout nouveau venu mais il doit être mis à jour continuellement.

### **3. Aide accordée aux membres**

L'objectif principal de la SEPS/SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires au RCAM, ... La communication est le second objectif (Bulletin et réunions d'information).

Cependant, depuis 4 ans, c'est le troisième objectif qui a pris de l'ampleur et qui domine : l'aide aux membres.

#### **1. Réponse aux questions des membres**

La « simple réponse » aux questions demande une réelle disponibilité de la part du secrétariat, de plusieurs membres du CA et des bénévoles. Ces questions donnent vie aux réunions d'information et à plusieurs rubriques du Bulletin.

Qui tient le téléphone (+32(0)475472470), ou répond aux messages électroniques ([info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)), est généralement bien au courant des difficultés des anciens et des règles du Statut et du RCAM.

#### **2. Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470**

Cette proposition d'aide se base sur l'expérience que la SEPS/SFPE a avec l'utilisation du numéro de GSM +32(0)475472470, comme seul numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24<sup>9</sup> pour répondre aux anciens qui désirent faire part d'une situation particulière, expliquer le détail d'une situation difficile, comprendre une règle du RCAM, contester la position prise par une compagnie d'assurance, corriger une incompréhension de la part du PMO ou d'une compagnie d'assurance, demander d'intervenir pour obtenir un contact avec le PMO, conseiller ou informer le soir, les week-ends, en attendant que les services du PMO ou des unités sociales puissent répondre ou agir, ...

Il n'est pas question de se substituer au PMO ni aux Services sociaux, mais bien souvent les collègues désirent savoir quoi faire, avec quelle urgence, quel formulaire remplir, où le trouver, ... et cela dans le stress d'un problème de santé ou autre en dehors des périodes d'ouverture des bureaux du PMO.

Pour cette action essentielle, en ce qui concerne le RCAM, **Helen James**, Ambassadrice PMO 3 se montre très disponible et très efficace. Souvent la SEPS/SFPE pose les questions au PMO au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou si effectivement justifié, directement au Chef du Bureau Liquidateur, au chef d'unité « Pensions », au chef d'unité « RCAM »). Si nécessaire et dûment motivé, la SEPS/SFPE peut se rendre à l'espace accueil du PMO à la place d'un de ses membres pour présenter son dossier.

Beaucoup de retraités n'ont pas de compte « EU Login » (ECAS) et n'ont donc pas d'accès à RCAM en ligne ni à My IntraComm ni à SYSPER Pension ni à PMO Contact (Staff Contact). La SEPS/SFPE peut souvent les aider à obtenir ce qu'ils désirent : information, formulaire, contact, ...

C'est en voyant, après quelques années, l'utilité du système (mais aussi la retenue de nos membres qui évitent de nous déranger quand ce n'est pas réellement nécessaire), que nous continuons cette action d'aide aux membres.

Comme suite au bulletin de la DG HRC1 : *Senior Info*, le numéro de GSM de la SEPS/SFPE est utilisé pour des informations concernant les assurances complémentaires. Il n'est donc plus spécifiquement « Aide aux membres de la SEPS/SFPE » mais est d'utilité plus générale.

#### **Remarques**

La SFPE n'a pas les moyens nécessaires (ni la formation, ni les assurances) pour développer un programme d'aide sociale directe et à domicile en association avec le Service social comme le fait

---

<sup>9</sup> Il est important de laisser un message s'il n'y a pas de réponse. La SEPS-SFPE ne rappellera pas le N° qui a appelé en absence et n'a pas laissé de message car souvent, il s'agit d'un numéro masqué ou bien d'une action publicitaire.

l'AIACE. Par conséquent, la SEPS-SFPE, qui considère que l'action sociale de l'AIACE (en renfort au Service social de la Commission) est importante pour tous les pensionnés, invite ses propres membres désireux de faire partie d'un groupe de bénévoles pour un support social direct aux pensionnés, à s'adresser au Service social et / ou à l'AIACE. Il faut un minimum de formation et de couverture juridique pour un tel volontariat. Cette assurance ne peut qu'être donnée par la Commission elle-même.

### **3. Permanences**

Les permanences sont organisées par la Secrétaire générale.

Deux aspects des permanences de la SEPS/SFPE :

- présence au bureau, avenue des Nerviens, 105 1049 Bruxelles après la crise du COVID 19
- réponse au téléphone 7 jours / 7 : le n° +32(0)475472470 peut être dévié à tout moment vers le téléphone d'un bénévole de la SEPS/SFPE.

Les permanences (Après la crise du COVID 19) des lundis, mardis, mercredi, jeudis ; et vendredi au « Nerviens 105 » sont réalisées principalement Gina DRICOT, Patrizia DE PALMA, Nicoletta FLESSATI, Helen JAMES, Antonio PINTO FERREIRA, Giovanna BAGNARESI.

Permanences au tél: +32 475472470 : Nadine FROMENT, à domicile sur demande

Le téléphone de la SEPS est dévié au N105 quand il y a une permanence assurée.

Une discussion avec le président de la SEPS/SFPE ou un autre membre du CA est toujours possible sur rendez-vous.

### **4. Support juridique**

Pour qui a besoin d'un conseil juridique pour des problèmes relatifs à ses relations avec les services de la Commission (application du Statut - pensions) ou de sa vie privée (successions ou problèmes fiscaux), **Hendrik SMETS**, docteur en droit et licencié en notariat, Vice-président de la SFPE chargé des affaires juridiques, est à disposition pour donner un avis en toute discrétion et dans le respect de sa probité d'ancien fonctionnaire européen.

Hendrik SMETS est notre conseiller juridique et il convient de le remercier pour le travail accompli pour gérer les questions et demandes des membres avant de les orienter éventuellement vers un avocat.

La contribution d'Hendrik SMETS implique parfois plusieurs heures de recherches ou prend la forme d'échanges suivis menant éventuellement au tribunal (cf. affaire WOJCIECHOWSKI qui fait maintenant jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire Lobkowicz)

Hendrik SMETS peut être contacté par Email : [hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr) ou par téléphone: +33.563.67.88.83 (France)

Hendrik fait une première analyse des questions et propose soit une solution, soit une première consultation d'avocat gratuite pour les membres en ordre de cotisation<sup>10</sup>.

Monique BRETON, juriste, membre du Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE, en activité à la Cour de justice, donne une contribution importante depuis plus d'un an. ([Monique.Breton@curia.europa.eu](mailto:Monique.Breton@curia.europa.eu)).

### **5. Formation en informatique**

SEPS/SFPE organise une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm, RCAM en ligne et SYSPER Pensions.

### **6. Vade-mecum**

---

<sup>10</sup> Cette consultation se limitera à 30 minutes maximum; tout dépassement sera facturé au demandeur.

La mise à jour du Vade-mecum (principalement la 3<sup>ème</sup> partie) doit être faite plusieurs fois par an. **Giovanna Bagnaresi** a repris cette tâche qui était accomplie par Giustina Canu

Vu les changements apportés à certains formulaires du RCAM, la partie 4 du Vade-mecum doit être revue assez souvent. **Anna D'Amico** s'en charge

Vu la distribution du Guide pour le remboursement des frais médicaux, par le PMO, le Vade-mecum partie 1 n'a plus beaucoup de valeur et n'est pas remis à jour.

#### **7. Autres dossiers**

Comme cela s'est produit pour les pensions et les assurances, d'autres arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

## **V. Collaborations**

### **Collaboration avec Afiliatys**

La collaboration basée principalement sur les assurances santé complémentaires au RCAM, doit continuer et même se renforcer. C'est un moyen de contourner la difficulté de la « non représentativité » décidée par la DG HR. Afiliatys compte plus de 40.000 membres et donc plus de 5.000 retraités.

Cette collaboration est basée sur l'information et la gestion des assurances santé complémentaires et sur la participation à la gestion de certains événements de caractère caritatif.

### **Collaboration avec les syndicats qui le souhaitent.**

Une collaboration est basée sur des échanges : droits sur les publications de la SEPS (Bulletin, Vade-mecum, ...) et le support des syndicats pour la participation de la SEPS à toutes les réunions d'intérêt. Par exemple, depuis 8 ans, la participation de la SEPS (Serge Crutzen) aux réunions du GTR (groupe technique rémunérations) est basée sur une invitation officielle de la FFPE CE et de Save Europe (à tour de rôle) envoyée à la DG HR.

Le partage de la cotisation semble difficile. Par exemple au Conseil, ce serait en opposition à la règle de la somme obligatoire pour la représentativité : 0,2% de la pension de base.

Pour le moment, les membres d'un syndicat ayant décidé d'une collaboration avec la SEPS sont inscrits et exemptés de cotisation.

Les mêmes principes sont proposés aux autres syndicats intéressés.

### **AGE Platform Europe**

En soutenant le réseau européen AGE, la SEPS-SFPE a une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe. Les priorités de la SEPS-SFPE sont cependant autres.